

QUOI DE NEUF AU PAYS ?

Bulletin Municipal de Moutier Malcard N° 3/2021



SOMMAIRE

Sommaire	Couverture
Lettre du Maire	P 1
Informations	P 2
Gardes	P 3
Conseil Municipal du 11 juin 2021	P 4
Conseil Municipal du 15 juillet 2021	P 5
Information Travaux	P 6
Remise de médailles 2021 / Cimetières / Relevés des compteurs d'eau	P 7
Creuse Avenir 2005	P 8
Anciens combattants / Club de l'Espérance	P 9
Comité des Fêtes / Les Mounous	P 10
Renov23 / Pylône Orange	P 11
PLUi	P 12
Du nouveau au Bar « Le Marandé » / Pass Sanitaire	P 13
Recettes des cookies / Coup de gueule / Terrain à vendre	P 14
Inauguration micro-crèche Genouillac / Piscine du Pays de La Châtre	P 15
Don du sang / Application Intramuros	P 16
Squat'ados / Information EVOLIS 23	P 17
Photo de l'entente Musicale de Moutier-Malcard	P 18
Photo de l'entente Musicale de Roches - Moutier-Malcard 1997	P 19



Directeur de Publication	➤ Pierre GUYOT
Rédaction	➤ Mairie de MOUTIER-MALCARD
Imprimeur	➤ Mairie de MOUTIER-MALCARD
Dépôt Légal	➤ Octobre 2021

LA LETTRE DU MAIRE

Entre les contraintes sanitaires et météorologiques de cet été, l'équipe municipale est restée concentrée sur ses tâches.

Les investissements 2021 sont réalisés sauf le local de stockage pour les associations qui verra le jour début 2022, l'architecte finalisant le dossier.

Nous avons signé une convention avec le SDEC¹ pour l'élaboration du projet « énergie » sur nos bâtiments mairie, poste et salle polyvalente. L'an prochain, l'isolation de ces bâtiments communaux sera renforcée et les différents modes de chauffage remplacés : une chaudière à gaz (25 ans), une chaudière à fuel (35 ans) et des radiateurs électriques plus ou moins obsolètes qui composent le parc matériel. Pour remplacer ces derniers vieillissants, un chauffage par géothermie-pompe à chaleur sera installé et alimentera les 3 bâtiments. C'est un investissement lourd pour notre commune mais très bien épaulé par les différentes subventions de l'Etat. La dépense énergétique pour chauffer ces locaux sera ainsi mieux maîtrisée pour l'avenir. C'est aussi notre contribution à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous ne délaissons pas les autres appartements communaux (presbytère et école) qui verront leur isolation renforcée aussi. J'en profite pour vous rappeler que le SDEC, par l'intermédiaire de son service « renov23 », peut vous renseigner sur tous les travaux énergétiques de votre domicile (voir article p11).

Le 2 août dernier, nous avons eu une réunion avec la société Axione pour lancer officiellement le début des travaux d'installation de la fibre optique. Fin 2021 et tout 2022 seront consacrés à la construction du réseau fibre. Le premier semestre 2023 verra l'ouverture à la commercialisation.

Il est très difficile pour nos associations communales par ces temps sanitaires compliqués, de s'impliquer dans leurs activités respectives et de programmer sur du long terme. Je les remercie de faire le maximum pour malgré tout continuer à animer notre commune.

A propos de l'école communautaire à Moutier-Malcard et dès cette rentrée de septembre, un partenariat avec l'association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 23) a été formalisé avec la CCPCM² pour élaborer au fil d'actions diverses, un projet d'école inclusive. Les professionnels de différents horizons des PEP23 devraient intervenir au sein de l'établissement pour dans un 1er temps observer, puis en découleront des actions concrètes qui seront mises en place pour aider au plus juste certains enfants, enseignantes, personnels périscolaires et parents si besoin. Le but est de renforcer la qualité de prise en charge des enfants dans leur parcours scolaire, de personnaliser et de singulariser l'enseignement dispensé dans cette école. Au passage, je me permets de féliciter les 3 enseignantes pour leur implication dans ce projet. Ce projet a été validé par le précédent DSEN³ et sera présenté prochainement au nouveau DSEN.

Le 3 août, le vaccino-bus s'est installé devant la mairie. 51 personnes ont pu profiter de cette proximité. Merci aux bénévoles du SDIS⁴ pour leur disponibilité.

Je vous propose de rééditer notre opération « nettoyage de l'église » qui n'a pu se faire au printemps. Si les conditions sanitaires le permettent, rendez-vous le samedi 20 novembre devant l'église et ceci dès 9h.

Je vous souhaite un bel automne.... peut-être plus ensoleillé que cet été !



Pierre Guyot

¹ Syndicat Départemental des Energies de la Creuse

² Communauté de Communes « Portes de la Creuse en Marche »

³ Direction des Services départementaux de l'Education Nationale

⁴ Service Départemental d'Incendie et de Secours

INFORMATIONS

MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (vendredi 16 h)

☎ 05.55.80.60.44 / e-mail : mairie-moutier-malcard@orange.fr

Permanences des élus : ~ Maire - le lundi toute la journée, et la semaine sur rendez-vous
~ 1er Adjoint - le lundi matin
~ 2^{ème} Adjointe - le lundi après-midi

SERVICE DES EAUX

S.I.A.E.P. DES MOUTIERS - MAIRIE DE MOUTIER-MALCARD

☎ 05.55.80.60.44 / e-mail : siaep.des.moutiers@orange.fr

Pour tout problème vous pouvez appeler aux numéros suivants :

- Mairie ☎ 05.55.80.60.44 -partie administrative-
 - Entreprise EBL chargée de l'entretien du réseau d'eau :
- Numéro de portable du fontainier d'astreinte ☎ 06.10.62.14.27 -partie technique-

SERVICES D'URGENCES

Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie de Bonnat : 05-55-62-10-07 ou 17

Samu : 15

ASSISTANT SOCIAL

Mme JUPILLAT - UTAS GUERET - ☎ : 05-44-30-25-50 ou 40

Permanence sur rendez-vous

RELAIS POSTE

Au bar - tabac - journaux « Le Marandé » - Agréé Paiement de proximité - 18, place des Tilleuls.

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi & Dimanche de 8h00 à 13h30 et de 17h00 à 20h00

Mercredi et jours fériés de 8h00 à 13h30

Levée du courrier à 8h30 du lundi au samedi.

☎ 05.55.80.65.78

ORDURES MENAGERES

Compétence de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche : 05-55-80-88-01
gérée par EVOLIS 23 pour l'ensemble du territoire.

Service Info Déchets : 05.55.89.86.06 / www.evolis23.fr

Déchèterie de Nouziers (Les Mazeaux) : mercredi & samedi de 9h à 12h.

Carte d'accès obligatoire

RECENSEMENT MILITAIRE

4ème tranche de l'année

Les jeunes filles et garçons nés :

entre le 01/10/2005 & le 31/12/2005 doivent se faire recenser en mairie avant le 31 décembre 2021

DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi doivent désormais se faire inscrire auprès de Pôle Emploi
au **3949** ou sur **www.pole-emploi.fr**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscriptions peuvent être réalisées tout au long de l'année. Afin de valoir pour un scrutin général ou partiel, la demande doit être effectuée le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin. Elle peut être faite via internet sur le site Service-Public.fr, par courrier (cerfa n°12669*02) ou déposée en personne, à la mairie, accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou bien par un tiers dûment mandaté (procuration sur papier libre).

Services de Garde

MEDECINS

DR CHARBONNIER	BONNAT	05.55.62.12.14
DRS DENOST-LEMASSON	CHATELUS MALVALEIX	05.55.80.84.20
DR REYNOLD JEAN	GENOUILLAC	05.19.37.00.23
DR LAURENT SYLANDA	GENOUILLAC	05.19.37.00.23

Le numéro à composer les nuits et week-end est le 05.55.41.82.02
Gardes de nuit de 18H à 8H



PHARMACIES

Pharmacie de l'EGLISE	CLUGNAT	☎ 05.55.65.05.68
Pharmacie de BONNAT	BONNAT	☎ 05.55.62.10.12
Pharmacie de la PLACE	BOUSSAC	☎ 05.55.65.00.59
Pharmacie GUSTAVE	SOUMANS	☎ 05.55.65.41.54
Pharmacie du CHATEAU	BOUSSAC	☎ 05.55.65.02.78
Pharmacie de GENOUILLAC	GENOUILLAC	☎ 05.55.80.74.07
Pharmacie MATHIEU	CHATELUS-MALVALEIX	☎ 05.55.80.83.38

Les gardes seront assurées du vendredi soir 19h au vendredi soir suivant 19h.
 En cas d'urgence il suffit de composer le numéro de téléphone de votre pharmacie habituelle ou le 32 37

INFIRMIERS A DOMICILE

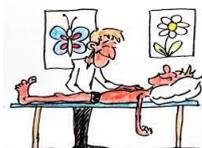


Cabinet PRIEZ Fanny / LAMY Charline	BONNAT	05.55.62.12.44
BLANCHET Joëlle / CLEMENT Evelyne	BONNAT	05.55.62.80.48
PICAUD Valérie / MERCIER Véronique / MERCIER Stéphane	MORTROUX	05.55.80.51.57
BAUDE Stéphanie/ CHEZEAU Carole / LABESSE Fabienne	LA CELLETTE	07.50.51.52.15
ESCOUBEYROU Marc / LEJEUNE Bernadette / BOUCHET William / CHAMPEAUX Patricia	GENOUILLAC	05.55.80.74.22



Masseurs-Kinésithérapeutes

Cabinet GAZZO/GRAVERON/MIRGUET/RIBAUT	BONNAT	05.55.81.03.20
---------------------------------------	--------	----------------



OSTEOPATHE

BOUIDGHAGHEN Bélinda	BONNAT	06.37.35.50.69
----------------------	--------	----------------

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 JUIN 2021

L'an **deux mil vingt et un, le onze juin, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MOUTIER MALCARD, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre GUYOT**.

Étaient présents : M. Pierre GUYOT, M. Michel LABESSE, Mme Annick CHEMISIER, Mme Nadège ROBERT, M. Michel DESIRE, M. Eric BALLAIRE, M. Pascal BERNARD, M. Jean-Pierre GENTY, M. Didier MOULIN, M. Arnaud DEBROSSE, Mme Marjorie MERITET, Mme Nathalie PICAUD, M. Romain JAMET.

Étaient absents excusés : M. Francis PRADEAU, M. Vincent MALIEN.

Secrétaire : M. Eric BALLAIRE.

INFORMATION : Présentation du projet Sola Terra

Présentation du potentiel territorial en énergies renouvelables.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-023 : Loyer du bar communal du mois de mai 2021

Prise en charge par la commune du loyer du mois de mai 2021 pour les locaux sis « 18, Place des Tilleuls ».

13 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-024 : Redevance d'occupation du domaine public par Orange

Accord pour le montant de la redevance due au titre de l'année 2021 qui s'élève à la somme de 1.708,74 € ;

13 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-025 : Révision des loyers des divers locaux communaux

Le Conseil Municipal décide de continuer à geler les loyers des divers logements communaux et locaux commerciaux appartenant à la commune pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2021.

13 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-026 : Demande de subvention

Octroi d'une subvention de 100,00 € à l'association des Conciliateurs de Justice du Limousin.

13 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

INFORMATION : Affaires diverses :

Laboutant : Suite à une pétition des riverains du village (évoquée dans un précédent bulletin), un comptage routier a été établi la semaine du 22 au 29 juin dernier.

La moyenne sur la semaine donne les résultats suivants :

4 % de véhicules légers roulent à moins de 30 km/h ;

8 % de véhicules légers roulent entre 30 et 40 km/h ;

18 % de véhicules légers et 1 % de poids lourds roulent entre 40 et 50 km/h ;

28 % de véhicules légers et 2 % de poids lourds roulent entre 50 et 60 km/h ;

21 % de véhicules légers et 1 % de poids lourds roulent entre 60 et 70 km/h ;

12 % de véhicules légers roulent entre 70 et 80 km/h ;

5 % de véhicules légers roulent au-dessus de 80 km/h

Au vu de ces éléments, des travaux (nature à déterminer) seront réalisés l'année prochaine afin de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du village.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 JUILLET 2021

L'an **deux mil vingt et un, le quinze juillet, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MOUTIER MALCARD, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre GUYOT**.

Étaient présents : M. Pierre GUYOT, M. Michel LABESSE, Mme Annick CHEMISIER, Mme Nadège ROBERT, M. Michel DESIRE, M. Pascal BERNARD, M. Francis PRADEAU, M. Jean-Pierre GENTY, M. Didier MOULIN, M. Arnaud DEBROSSE, M. Vincent MALIEN, Mme Marjorie MERITET, Mme Nathalie PICAUD, M. Romain JAMET.

Était absent excusé : M. Eric BALLAIRE.

Secrétaire : M. Arnaud DEBROSSE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-027 : Convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEC dans le cadre de la réhabilitation de deux corps de bâtiments situés Place de la Mairie

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'engager le processus pour le projet de travaux de rénovation avec la création d'un nouveau mode de chauffage, de déléguer la gestion de la maîtrise d'œuvre du projet au SDEC et d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEC qui se charge de l'exécution du dossier et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-028 : Demande de rétrocession d'une concession de terrain dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal accepte de reprendre la concession n° 147 moyennant la somme de 115,00 € représentant le prix d'achat de la concession versé à la commune.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-029 : Acquisition de plein droit de biens vacants sans maîtres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2, le Code Civil notamment son article 713, relatifs à la réglementation applicable aux biens sans maîtres et à l'attribution à la commune de ces biens ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à acquérir au nom de la commune les biens ayant appartenu à Monsieur JOUINOT Raoul, décédé depuis plus de 30 ans dans le cadre de la procédure légale précitée.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-030 : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts à certains articles en investissement au budget de l'exercice 2021 sont insuffisants décide de modifier les inscriptions pour un montant de 33.000,00 €.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION



Site Internet de la mairie

Le site internet de la mairie ayant été fermé, un nouveau est en cours de construction et devrait être opérationnel en fin d'année.
Merci de votre compréhension.



CIMETIÈRE: Abri

La couverture de l'abri dans le cimetière est terminée



INSTALLATION PORTES VÉLO

2 Portes vélos ont été installés dans le bourg.
1 est installé à côté de l'épicerie et 1 devant le café



TRAVAUX DE VOIRIE



La réfection de portions de routes à "La Vavre" et à « Prévencières » ont été réalisées pour un montant total de travaux de 77.110,98 € T.T.C.

STATUES ÉGLISE

Statue Sainte Barbe : Toujours en restauration à Grenoble, mais son retour est prévu en fin d'année.

Autres statues : Des devis de restauration ont été demandés à 3 entreprises, nous attendons leurs chiffrages pour fin octobre. La priorité sera la restauration de Saint Eutrope.



Remise de médailles - 15 juillet 2021 - Promotion du 01 janvier 2021



Isabelle ROCHETAILLADE – 30 années de service

Bernard FOUR – Conseiller Municipal de 1995 à 2020

Pascal BERNARD – Conseiller Municipal depuis 1989

Michel DÉsirÉ – Conseiller Municipal depuis 1989

Michel LABESSE – Conseiller Municipal depuis 1995

Francis PRADEAU – Conseiller Municipal depuis 1995

Merci à eux pour leur implication



Le secrétariat de mairie continue la saisie sur le logiciel « cimetière », afin de recenser les inhumations dans les concessions, mais rencontre des soucis pour certaines.

Afin de compléter au mieux les informations, n'hésitez pas à nous transmettre toutes les informations dont vous avez connaissance sur les inhumations qui ont pu avoir lieu dans vos concessions de famille.

N'hésitez pas à appeler le secrétariat au 05.55.80.60.44.

Merci par avance de votre aide très précieuse, les écrits restent, la mémoire s'envole.

AVIS



Pour les compteurs non équipés de tête émettrice, le relevé des compteurs d'eau débutera en novembre et durera environ un mois. Les personnes qui doivent s'absenter sont priées de faire parvenir leur relevé en mairie, au plus tard le 10 novembre.

Merci de faciliter l'accès au compteur à l'agent.



Creuse Avenir 2005

Après une saison 2020/2021 marquée par la Covid 19, CREUSE AVENIR 2005 va essayer, comme tous les autres clubs creusois de repartir pour, souhaitons-le, une saison normale.

La saison ne s'annonce pas sous les meilleures augures.

En effet, après avoir donné des espoirs au club, Thomas a quitté le navire en marche en emmenant avec lui quelques bons joueurs.

De plus, d'autres éléments ont arrêté ou sont partis sous d'autres clubs.

De ce fait, la troisième équipe n'existe plus.

Notre équipe 1 s'avère faible pour assurer une saison en première division. Il va falloir se battre chaque dimanche pour espérer quelque chose.

Le début du championnat pour notre équipe 1 a eu lieu le 12 septembre.

Quant à notre équipe B, le début du championnat a été repoussé au dimanche 26 septembre.

Calendrier saison 2021/2022

Equipe 1
Terrain de Genouillac
Matchs à 15 heures

Matches ALLER	Equipes	Matches RETOUR
12/09/2021	Ste Feyre / Creuse Avenir 2005	15/05/2022
26/09/2021 *	Gouzon Avenir (2) / Creuse Avenir 2005	23/01/2022
03/10/2021	Creuse Avenir 2005 / Bourganeuf	30/01/2022
10/10/2021	Peyrat La Nonière / Creuse Avenir 2005	08/02/2022
17/10/2021	Creuse Avenir 2005 / Bénévent Marsac	27/02/2022
24/10/2021	St Fiel / Creuse Avenir 2005	06/03/2022
31/10/2021	Creuse Avenir 2005 / St Agnant de Versillat	13/03/2022
07/11/2021	St Vaury / Creuse Avenir 2005	27/03/2022
14/11/2021	Creuse Avenir 2005 / Boussac (2)	03/04/2022 *
21/11/2021	Sardent / Creuse Avenir 2005	10/04/2022
05/12/2021	Creuse Avenir 2005 / Chambon	17/04/2022
12/12/2021	Mérinchal / Creuse Avenir 2005	24/04/2022
19/12/2021	Creuse Avenir 2005 / Auzances	01/05/2022 *

* Le samedi à Gouzon-Boussac-Auzances à 19h

Equipe B
Terrain de Moutier-Malcard
Matches à 15 heures

Matches ALLER	Equipes	Matches RETOUR
26/09/21	LUSSAT SA / CREUSE AVENIR 2005	30/01/22
03/10/21	CREUSE AVENIR 2005 / EVAUX-BUDELIERE ES	06/02/22
17/10/21	CHENIERS US / CREUSE AVENIR 2005	27/02/22
24/10/21	CREUSE AVENIR 2005 / PEYRAT LA NONIERE	06/03/22
07/11/21	CREUSE AVENIR 2005 / NOUZIERES-LA CELLETTE	27/03/22
14/11/21	JARNAGES-PARSAC ES / CREUSE AVENIR 2005	03/04/22
21/11/21	CREUSE AVENIR 2005 / AJAIN US	10/04/22
05/12/21	LA FORET DU TEMPLE / CREUSE AVENIR 2005	24/04/22
12/12/21	CREUSE AVENIR 2005 / GOUZON AVENIR	01/05/22

Notre équipe est à la recherche de joueurs et d'arbitres.

Bon courage car il en faudra.

*Le Coprésident
Alain DALLOT*



Les Anciens Combattants



Cette année encore nous n'avons pas eu la possibilité de nous réunir à cause de ce « fichu virus ».

Le 8 mai a été célébré à huit clos.

Nous avons déposé une gerbe au monument et une autre au cimetière en présence de M. le Maire et son adjoint et de quelques personnes.

Je remercie la municipalité pour ce geste envers les anciens combattants.

Pour les cérémonies du 11 novembre et du 5 décembre prochain, je n'ai aucune directive mais je crains que ce soit pareil.

*Le Président,
Bernard FOREST*

Club de l'Espérance

A toutes et tous bonjour,

C'est avec un grand plaisir que nous avons renoué avec notre rendez-vous du 3ème jeudi de chaque mois après 19 mois d'interruption.

Pour l'instant, nous sommes dans l'attente de l'évolution de la Covid pour pouvoir faire des projets concernant notre club.

Nous vous attendons le jeudi 21 octobre prochain à partir de 14 heures.

Cordialement

Le bureau

Comité des Fêtes

Pour le 14 juillet, tout s'est bien passé ! Dès que « Les Diablotins Sévérois » ont commencé à jouer, le soleil est arrivé !!! Le repas a eu un grand succès avec 288 burgers servis.

Le feu d'artifice offert par la Municipalité a été très apprécié et beaucoup de jeunes sont venus se défouler sur la piste grâce à Sono Fête 36.

Cette soirée réussie a été organisée en collaboration avec l'Amicale Laïque.

Les 500 enveloppes de la tombola ont été vendues malgré les conditions climatiques incertaines.

Le 19 septembre, pour notre traditionnelle brocante, le mauvais temps était fidèle au poste, comme nos bénévoles. Malgré cela près de 60 exposants étaient présents. Nous les remercions d'être venus.



L'assemblée Générale de l'association aura lieu le 15 octobre à 20h à la salle des réunions. Nous vous présenterons le bilan moral et financier de l'année écoulée. Le poste de Président ainsi qu'un poste de Commissaire aux comptes seront à pourvoir. Avis aux amateurs ! Nous convions également les nouveaux habitants qui souhaitent s'investir dans nos associations.

Merci à tous les bénévoles et à la Municipalité pour leur soutien.



CLUB DE GYM

LES MOUNOUS

GYM & ZUMBA

Bonjour à tous,

Nous voici enfin sur une rentrée bien remplie ! Nous avons hâte de reprendre nos activités :

Gym : depuis le lundi 13 Septembre 2021 de 18h00 à 19h00 à la Salle des réunions de Moutier.

Zumba : depuis le jeudi 16 Septembre 2021 de 18h15 à 19h15 à la Salle des Fêtes de Moutier.

~ Pass Sanitaire obligatoire ~

Pour tous renseignements ou inscriptions, les membres du bureau se tiennent à votre disposition.

Notre randonnée annuelle aura lieu le 10 octobre 2021. Préparez vos chaussures et/ou vos vélos, nous proposerons cette année encore 3 circuits pédestres (9, 12 et 20 km) et 4 circuits vététistes (20, 34, 44 et 54 km). Toujours en respectant les mesures sanitaires demandées, nous ferons de notre mieux pour maintenir cette manifestation cette année.

~ Pass Sanitaire obligatoire ~

Prenez soin de vous,

Le bureau.



Plateforme Territoriale de
Rénovation Énergétique

LE SDEC VOUS ACCOMPAGNE DANS LES PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

RENOV23 n'attribue pas d'aide financière à la rénovation énergétique des logements ; c'est un service gratuit d'accompagnement et de conseils pour mener au mieux votre projet global de rénovation.

Que vous souhaitiez améliorer le confort de votre logement, réduire votre facture énergétique, limiter votre impact environnemental ou valoriser votre bien, toutes les motivations sont bonnes pour entreprendre la rénovation énergétique de votre logement.

Pour un projet global de rénovation, de nombreuses aides permettent d'alléger la facture mais il n'est pas toujours facile de s'y retrouver !

RENOV23, c'est une équipe de 3 conseillers indépendants qui vous informe de manière objective en étudiant vos besoins et vous apporte les solutions appropriées à votre projet.

05 55 51 03 39

Lundi : de 14h à 17h

Mardi à jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 12h

renov23@sde23.fr

PYLÔNE ORANGE

Le pylône route d'Aigurande est installé, pas encore en service.

Il devrait être opérationnel en fin d'année.





Fin avril 2019, le conseil communautaire a prescrit, à l'unanimité, l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** sur l'ensemble des 16 communes de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Après mise en concurrence selon les règles des marchés publics, son élaboration est réalisée par le bureau d'études [Karthéo](#).

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un document de planification territoriale qui définit, sur les 16 Communes de la Communauté de Communes, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme, pour une période de 10 à 15 ans. L'élaboration du PLUi est l'occasion pour les communes du territoire d'harmoniser leur développement.

Ce futur PLUi remplacera à terme les différents documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) existants. Il sera le document de référence lors de l'instruction des autorisations du droit du sol. Il veillera à respecter les grands équilibres territoriaux (agricole, naturel et urbain) tout en précisant les règles d'usage des sols auxquelles se réfèrent les autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir).

La concertation au cœur de la démarche

Le PLUi s'appuie sur un projet intercommunal construit **avec les élus, les partenaires institutionnels et les habitants** dans le respect de la diversité, des spécificités et des identités de chaque territoire. La communauté de communes souhaite en effet s'appuyer sur sa population et les forces vives de son territoire dans le cadre d'une **démarche de concertation**. Les habitants sont conviés à réagir, proposer, compléter, Différentes modalités de concertation seront prévues pour qu'un maximum de personnes puisse participer tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi.

Pour s'informer et s'exprimer

Une **exposition évolutive pédagogique** à retrouver au siège de la Communauté de communes

- Un **site internet** dédié à la procédure : <https://plui-portesdelacreuse.com/>
- Des **articles** dans la presse, les bulletins communaux et intercommunaux
- L'animation de **réunions publiques** réparties tout au long de chaque phase de travail (lancement, diagnostic, PADD, phase technique)
- L'animation de **réunions spécifiques** au monde agricole
- La mise en place d'**ateliers thématiques** : Débats civils
- Les **boîtes à idées** et **cahiers de remarques** à retrouver en Mairies et à la Communauté de Communes pour recueillir vos avis, projets, demandes
- Des **lettres d'informations** à retrouver en ligne



Le Marandé vous propose un nouveau service

LE PAIEMENT DE PROXIMITÉ

C'est un service d'encaissement concernant tout type de paiement à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**, que ce soit impôts, amendes, facture de service local (crèche, ordures ménagères, eau, transport scolaire, loyers communaux, etc..), pour les facture ayant un **QR CODE**

Le paiement s'effectue uniquement par espèce ou Carte Bancaire à hauteur de 300€ maximum en espèce ou en Carte Bancaire seulement pour les impôts.

Mais le paiement peut être effectué en plusieurs fois :

Exemple : vous avez un impôt de 468€ à payer, vous payez une fois 300€, et un autre jour, vous payez le reste 168€.

Pour un loyer communal : la somme est payée en totalité en Carte Bancaire uniquement.

A chaque opération un reçu vous ai remis, il peut être nominatif et servira de preuve de paiement.

Récapitulatif : limitation à 300€ en espèces

Limitation à 300€ par Carte Bancaire uniquement pour les impôts

Bar le Marandé : 05.55.80.65.78

	FACTURES	AMENDES	IMPOTS
Carte Bancaire	Sans limitation	Sans limitation	Limitation à 300,00 €
Espèces	Limitation à 300,00 €	Limitation à 300,00 €	Limitation à 300,00 €

PASS SANITAIRE

• Toute personne vaccinée contre la Covid-19 en France, même mineure, reçoit une attestation de vaccination qui peut servir de pass sanitaire. Elle peut être stockée via un QR-Code dans l'application TousAntiCovid ou télécharger sur Ameli.fr

• Pour les personnes qui n'ont pas accès à internet, ou qui ne sont pas dotées d'un smartphone, l'obtention de ces certificats peuvent être obtenus au format papier auprès d'un professionnel de santé ou d'un laboratoire de test.

A vos fourneaux



COOKIES

150 gr de farine
1 sachet de levure
175gr de beurre demi-sel
120gr de sucre
2 œufs
200 gr de flocons d'avoine
100 gr de pépites de chocolat

Préparation de la pâte :
Mélanger dans une terrine la farine et la levure.
Creuser le mélange, ajouter le beurre fondu, le sucre et les œufs.
Bien mélanger le tout.
Ajouter les flocons d'avoine et les pépites de chocolat.
Poser des petits tas espacés sur une plaque.
Faire cuire 12 minutes à 180°.

« COUP DE GUEULE »



Un concitoyen entrepreneur dont je tairai le nom, a élagué intempestivement des buissons, haies et arbres divers sur des propriétés privées se trouvant du côté de Couchenoux. C'est en effet du privé et donc cela concerne les propriétaires et non la collectivité. Vous avez été nombreux à exprimer votre mécontentement sur ce « massacre » de nos haies. Je rappellerai à tous que c'est à chaque citoyen de prendre ses responsabilités. Certains propriétaires ont eu le courage de déposer une plainte auprès de l'OFB (Office Français de la Biodiversité). La collectivité, que je représente, a quand à elle, pris ses responsabilités et déposé une plainte aussi auprès de l'OFB au sujet des haies appartenant au domaine public. J'ai exprimé de vive voix à cette personne mon mécontentement profond sur sa manière d'agir m'étant tout le monde devant le « fait accompli ». Je comprends bien qu'il est nécessaire d'adapter nos territoires à une agriculture perpétuellement en changement mais il y a des règles et lois à ne pas transgresser et elles s'appliquent à tous.

Pierre Guyot

A VENDRE
(VILLAGE LES MAISONS)

3€ m²

1 TERRAIN A BÂTIR VIABILISÉ
1361m²



S'ADRESSER A LA MAIRIE

Visite de la future crèche et inauguration de la maison « France Services » à Genouillac

Le Secrétaire d'État, chargé de la Ruralité auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, s'est rendu en Creuse le lundi 6 septembre 2021.



Joël GIRAUD a visité la micro-crèche de **Genouillac**. En cours de construction, elle ouvrira prochainement avec une capacité d'accueil de dix enfants.

A l'occasion de cette visite, la maison France Services a été inaugurée, en présence du Secrétaire d'État, des élus et Jean-Claude AUROUSSEAU, Maire de Genouillac et Président de l'Association des Maires Ruraux de la Creuse.

L'objectif des maisons France Services est de **proposer une offre concentrée, élargie et de proximité de services au public**, et tout particulièrement dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le Gouvernement souhaite en effet **renforcer le maillage territorial des lieux d'accueil et développer une offre de services homogène sur le territoire**, en **accroissant la qualité des services rendus** par les agents.



Depuis le début de la pandémie, chacun a dû reporter un certain nombre d'activités. La fréquentation des piscines municipales est en baisse et pourtant l'apprentissage de la natation auprès du jeune public est indispensable. Il faut se familiariser avec le milieu aquatique dès l'enfance.

Avant l'âge de 6 ans, encouragez vos enfants à aller à la piscine pour marcher, s'éclabousser, glisser, tomber, jouer... L'eau permet aux grands comme aux petits de se relaxer, se détendre alors profitons-en pour également développer la coordination de bébé, le plaisir de rire et la socialisation. Après 6 ans, l'apprentissage de la natation permet d'évoluer dans l'eau en toute sécurité. La multiplication des piscines privées accroît également le risque de noyade. Savoir nager diminue très fortement ce risque alors ne le négligez pas.

La piscine de La Châtre offre un cadre diversifié et sécurisant. Elle propose des cartes de 10 entrées avec un tarif préférentiel.

Les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site internet de l'établissement (www.pays-georgesand.fr). Elles varient en fonction des périodes scolaires ou estivales.

Piscine de La Châtre 02 54 48 59 60

Pour des raisons de sécurité et sanitaires les piscines de La Châtre et de Guéret sont actuellement fermées au public.

Il y a néanmoins la possibilité d'aller à Aubusson : Aquasud 05.55.67.71.01 et à La Souterraine : 05.55.63.97.50.

Nadège ROBERT




**PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !**

INFORMATION
*Collectes de sang aux alentours
de Moutier-Malcard*

BONNAT :
23 novembre de 10h00 à 14h00

AIGURANDE :
29 décembre à partir de 16h00

BOUSSAC :
5 octobre de 14h00 à 19h00
2 décembre de 10h00 à 14h00

SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE :
9 novembre de 15h00 à 19h00



PORTES DE LA CREUSE
en marche



**Moutier
Malcard**

est sur



IntraMuros

DISPONIBLE SUR  **Google Play**  Disponible sur **App Store**

Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !



SQUAT' ADOS 11 - 17 ANS



Inscription et renseignements:

Site internet: <https://squatados4.wixsite.com/>

☎ 06.60.31.37.51 (possible par sms)

@ squatados@orange.fr

f Benoît Squat'ados

|

📷 Squatados_official

👤 Squat ados

À la déchèterie, La star, c'est moi!

DÉCHÈTERIE

TEOM LA TRAIL DÉVELOPPEMENT DURABLE

évolis 23 SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Particuliers
Votre carte d'accès
INDIVIDUALS

Professionnels
Votre carte d'accès
PROFESSIONNELS

Dès maintenant, la carte d'accès est obligatoire pour entrer en déchèterie
The Evolis 23 card is required to enter the recycling center

Vous n'avez pas votre carte ?
www.evolis23.fr/obtenir-ma-carte

LES DECHETERIES LES PLUS PROCHES

Nouziers
Mercredi et Samedi de 9h à 12h

Genouillac
Mardi - Mercredi - Vendredi et
Samedi de 14h à 17h

Ligne Info Déchets
relationusagers@evolis23.fr
www.evolis23.fr



Entente Musicale de Moutier-Malcard

RECTIFICATIF



1-Emile PIGOIS 2-Michel POIRIER 3-Gilberte LEGAYE 4-Mauricette Cornette 5-Chantal PIGOIS 6-Jean PETIT 7-Georges LAFOND 8-Henri DENIS 9-Georges PION 10-Riri PIGOIS 11-J-Paul BOISVERT 12-J-Marie PLUYAUD 13-Michel MAYET 14- Jeanne PIROT
 15- Yvonne AUJEAN 16- ? AUBRUN 17-Marcel GANDEBOEUF 18-André COQUELET 19-René JAMET 20-Roger COQUELET 21-Bernard AUGRAS 22-Pierre MOUTARD 23-Martine MOUTARD 24-Madeleine ETEVE 25-Liliane GIRAUD 26-Raymond BORDAS 27- ?
 28-Pierre COQUELET 29-Marcel PIROT 30-René POIRRIER 31-Robert PIGOIS 32-Bernard BLONDAUD 33-Guy FOULATIER 34-Daniel AUJEAN 35-Gérard DENISARD 36- ? ASSIMON
 37-Jean LOURY 38-Pierre MOREAU 39-? BLINET 40-André AUJEAN 41-Camille BOURY 42-Marcel FARANDON 43-J-Claude JUPILLAT 44-Jean PION 45-Guy AUJEAN 46-Maurice THOMAS

Suite de l'histoire

Entente Musicale de Roches - Moutier-Malcard 1997



1-Daniel Detrois (R) / 2-Denis Turpinat (R) / 3-David Detrois (R) / 4-Béatrice Detrois (R) / 5-Bernard Four (MM) / 6-Manuela Nandillon (MM) / 7-Joël Juillet (R) / 8-Sandra Brunet (R) / 9-André Coquelet (MM) / 10-Jacky Phély (R) / 11-Daniel (Didier) Mave (R) / 12-René Beaujard (R) / 13-Jean-Louis Dindaud (R) / 14-Samuel Defreneix (R) / 15-Jean-Paul Verger (R) / 16-Jacques Girardeau (MM) / 17-René Martin (R) / 18-Jacky Martin (R) / 19-Didier Despinarde (R) / 20-Sylvie Martin (Maire de Roches en 1997) / 21-Paul Verger (R) / 22-Thierry Cartes (R) / 23-Abel Verger (R) / 24-Henry Gasne (MM) / 25-René Poirier (MM) / 26-Laurent Verger (R) / 27-Jean-Michel Defreneix (MM) / 28-Nadège Robert (MM) / 29-Armelle Verrier (R) / 30-Muriel Alapette (MM) / 31-Sylvaine Robert (MM) / 32-Angélique Floquet (R) / 33-Sandrine Galand (R) / 34-Emilie Marie (R) / 35-Mathieu Despinarde (R) / 36-Rémi Ducluzeaud (R) / 37-Guillaume Martin (R)

(MM) Moutier-Malcard – (R) Roches



Feu d'artifice du 14 juillet.

*Merci à notre artificier bénévole
et ses aides*



MAIRIE de MOUTIER-MALCARD

23220 MOUTIER-MALCARD